

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nathalie Tremblay](#)

<https://www.cadre21.org/membres/99b2b98b636c508b95962952>

Date d'obtention : 2022-02-28 23:53:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étapes réflexives à l'aide d'un aide mémoire claire et efficace. Il est important de bien différencier l'intervention à faire en situation d'acte impulsif vs acte malveillant. Dans le cas d'un acte impulsif, l'intervenant scolaire est invité à rencontrer les différents acteurs (témoin, victime et agresseur) dans les meilleurs délais. Il pourra ainsi compléter la grille d'évaluation de l'incident et valider l'ensemble des informations ainsi que si d'autres personnes sont impliquées. Il pourra intervenir individuellement auprès de chacun et leur faire valoir l'importance du respect de la vie privée. Avec toutes ces info, nous serons en mesure comme école de s'assurer qu'il s'agit d'un acte impulsif et non malveillant. La politique de l'Établissement sera appliquée quant à la non violence (lien avec les parents, assurer l'intégrité de la victime, sensibilisation auprès de l'instigateur, importance de la dénonciation pour les témoins). Dans le cas d'un acte malveillant, nous devons, consulter notre service de polices dans les plus bref délais. Ce sont eux qui guideront et dirigeront davantage les interventions.

Mais, dans tous les cas, il est essentiel de se souvenir que l'acte soit impulsif ou malveillant, il est essentiel d'informer le service de police de nos interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Toujours bien prendre le temps d'écouter le jeune et de se poser les bonnes questions de l'aide mémoire pour voir si nous appliquons la trousse ou si nous référons aux policiers directement afin de toujours bien comprendre s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Dans une même situation, plusieurs acteurs peuvent y être impliqués et il est essentiel de bien recueillir l'information auprès de chacun afin de s'assurer que nous ne sommes pas dans une situation de malveillance. Les conséquences pour les victimes sont majeures et il faut toujours s'assurer de préserver le plus possible leur intégrité physique et psychologique.

Je retiens aussi que le respect de la confidentialité est majeur afin de toujours bien protéger la victime et les autres personnes impliquées au point de vue de leur vie privée. Il ne faut jamais regarder les photos ou vidéos, se montrer rassurant, agir vite pour éviter la diffusion des photos ou vidéos à d'autres.

Enfin, nous aurons aussi un rôle d'éducateur, de sensibilisation auprès des jeunes impliqués tant les victimes, les témoins que les instigateurs. L'influence des pairs, le jugement, l'attitude positive seront des éléments importants à aborder qui fait que l'on ne se limite pas qu'à la cueillette d'informations. Le jeune et son bien-être demeurent au cœur de nos priorités.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'ensemble des étapes nous apparaissent comme délicates dans le sens où elles doivent être réalisées dans les meilleurs délais, donc en situation d'urgence mais toujours en prenant bien le temps de les faire pour bien analyser et comprendre l'ensemble des événements qui nous permettront de distinguer si nous sommes devant un geste impulsif ou malveillant et tout cela, évidemment, dans un esprit de réassurance, d'écoute et d'empathie envers le jeune.

Mais, plus particulièrement, l'étape de l'évaluation de l'incident est selon nous forte délicate. Il s'agit de l'étape où nous devons poser des questions pointues à la victime/ et ou à la tierce personne sur un événement marquant pour la victime où le témoin (qui parfois, voir souvent n'a pas intervenu sur le moment pour que la diffusion ne se fasse pas). Il est délicat de recueillir de l'information sans se montrer invasif ni dans le jugement. Notre ton doit être respectueux, rassurant et sans jugement et sans commentaire ou allusion de quelques sortes que ce soit afin de faire ressentir aux jeunes que nous sommes là pour les aider sans jugement. Il faut agir avec doigté, intelligence et empathie.